

FICHE DISPOSITIFS D'ALARME POUR TRAVAILLEURS ISOLES (DATI)

TEXTES REGLEMENTAIRES



Articles L. 4121-1 et 2 du Code du travail
Articles R 4512-13 et R 4543-19 du Code du travail



OBLIGATIONS

- Tout employeur doit analyser les risques encourus par ses salariés dans l'exercice de leurs fonctions et les évaluer dans un document appelé DUERP.
- Pour les situations de travail isolé, il appartient à l'employeur de mettre en place des mesures de prévention ainsi qu'une organisation des secours à déployer en cas d'alerte.

MISE EN OEUVRE

Après une étude du marché des différents dispositifs existants, nous vous conseillons, dans un premier temps, d'utiliser l'application BEEPIZ. Celle-ci a l'avantage de proposer une version gratuite, sans limitation de durée, pour les établissements dont les personnels acceptent d'utiliser leur propre téléphone portable comme support d'alerte. Cette solution vous permettra de tester le fonctionnement du dispositif et de vérifier si vous et vos collaborateurs y trouvez un intérêt et une satisfaction.

Si cette solution ne vous convient pas, vous avez également la possibilité d'acquérir des balises individuelles. Nous avons retenu quatre modèles, à découvrir sur la page suivante.

PRODUIT	VISUEL	COUT	CONTACT	FONCTIONNEMENT
Applications mobiles compatibles Android et los Apple				
BEEPIZ		7,19€ TTC/ mois / travailleur isolé, version premium à 10,79€ TTC si la personne travail dans une zone blanche sans réseau. Une version gratuite avec fonctionnalités réduites (1 seul superviseur possible) pour tester l'application mais qui ne couvre pas légalement l'employeur en cas d'accident	Alexandre RABINEAU au 02 47 88 47 98 ou alexandre.rabineau@suivideflotte.net	Déclenchement manuel par l'utilisateur en cas de problème ou automatique si détection de chute ou d'immobilité prolongée, envoi de sms, mail et appel avec message préenregistré auprès des numéros mémorisés des superviseurs en simultané ou en cascade suivant les préférences déterminées à l'installation. Possibilité de mise sous écoute du téléphone déclencheur pour analyser la situation. Possibilité de déclenchement sur une durée définie la "ligne de vie" si la personne travaille dans une zone blanche ou à faible réseau
NEOVIGIE - VigieApp		11,99€ TTC/ mois pour un engagement de 12 mois par travailleur isolé, comprenant l'abonnement, la formation, la maintenance, les mises à jour. Test gratuit pendant 15 jours avant engagement. Cette société propose aussi des balises voir ci-dessous	Eldar FATTAKHOV au 06 73 87 39 07 ou eldar.fattakhov@neovigie.com	
Achat de balises				
MY KEEPER		900 € TTC pour 3 ans soit 25 € TTC/ mois / balise incluant le matériel et l'abonnement	Virginie LEMONNIER au 06 32 71 41 77 ou v-lemonnier@legallais.com	La matériel contient une balise GPS pour la localisation, un capteur de mouvements paramétrables, un micro et un haut-parleur pour communiquer avec le superviseur, un bouton ON/OFF et un bouton SOS pour donner l'alerte. Pour ce qui est du fonctionnement général, il est identique à celui proposé par les applications mobiles
DATI PLUS		36 € TTC/ mois si location de la balise ou 540 € TTC + 18 € TTC/ mois pour l'abonnement GSM si achat du matériel, 24 € TTC en sus pour l'achat d'un brassard ou d'une ceinture	Helen LUQUET au 07 55 52 07 08 ou h.luquet@dati-plus.com	
CORDIA		407,13 € TTC comprend le matériel seul : la balise + le brassard. Ce tarif n'inclus pas la carte SIM et l'abonnement opérateur à financer de manière indépendante, un simple forfait appel entrant et sortant est suffisant	Damien PETITBON au 07 86 02 44 79 ou Damien.Petitbon@yesss-fr.com	
NEOVIGIE - VigieLink		41,99 € TTC/ mois si location de la balise ou 598,80 € TTC + 11,99 € TTC/ mois pour l'abonnement GSM si achat du matériel	Eldar FATTAKHOV au 06 73 87 39 07 ou eldar.fattakhov@neovigie.com	